1240 ANNALES DES MINES DE BELGIQUE	
VII. — LAMPE DEMEURE:	
A. Description, formes et dimensions	1169
B. Expériences	1171
VIII. — LAMPE DAVY-DEMEURE:	
A. Description, formes et dimensions	1179
B. Expérience	1181
Pouvoir lumineux, poids, etc., des lampes admises jusqu'a ce jour comme lampes de sûrete.	1188
JOUR COMME LAMPES DE SURETE	1100
DA DINIE	
DEUXIÈME PARTIE	
Dispositifs divers adaptés aux lampes autorisées	1195
TROISIÈME PARTIE	
RÉSISTANCE DES VERRES DANS LES LAMPES A BENZINE	1204
Lampe à double verre	1206
Dienositifs divers	1210
Verres D. S · Expériences · · · · · · ·	1213
Verres « indifférents »; Expériences	1224
Tableau comparatif des expériences	1228
Remarque au sujet de la lampe Mueseler	1228
Essais pratiques sur les verres « indifférents » et D. S.	1229

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

POLICE DES MINES

EXPLOSIFS ANTIGRISOUTEUX

BRUXELLES, le 1er août 1906.

CIRCULAIRE

à MM. les Ingénieurs en chef Directeurs des

9 arrondissements des mines.

Monsieur L'Ingévieur en Chef,

Comme suite à mes circulaires du 31 janvier, du 15 mai et du 25 octobre 1905 et du 27 février 1906, j'ai l'honneur de vous informer que la liste des explosifs antigrisouteux jointe en annexe à la dernière circulaire prérappelée doit, par suite de nouveaux essais effectués au siége d'expériences de Frameries, être remplacée par la suivante :

1. — La **Permonite**, fabriquée par la firme *Sprengstoff A. G. Carbonit*, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine			6
Colle de gélatine-glycérine			1
Farine de blé			4
Farine de bois			3
Trinitrotoluène	Ü		7
Perchlorate de potassium		-	24.5
Chlorure de sodium			25
Nitrate d'ammoniaque .			29.5
			100.0

Charge maximum: 04900.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0\577.

2. — Le Sécurophore III, fabriqué par la firme Westfaelisch-Anhaltische Sprengstoff A. G., de Berlin, et ainsi composé :

Nitroglycérine				25
Nitrate de potasse .				34
Nitrate de baryte				1
Farine de seigle				38.5
Farine de bois .				1
Carbonate de soude	э.			0.5
				100.0

Charge maximum: 0k850.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k548.

3. — La Kohlencarbonite, fabriquée par la firme Sprengstoff A. G. Carbonit, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine .				25
Nitrate de potasse				34
Nitrate de baryte				V
Farine de blé .				38.5
Farine d'écorce.				1
Carbonate de soud	le			0.5
				100.0

Charge maximum: 0k900.

Poids équivalent en dynamite nº 1: 04501.

4. — La Colinite antigrisouteuse, fabriquée par la firme Société anonyme de dynamite de Matagne, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitroglycérine .					25
Nitrate de potasse		٠			34
Nitrate de baryte					1
Farine de blé .	,		(9)		38.5
Farine d'écorce.					1
Carbonate de soud	le		(0)		0.5
					100.0

Charge maximum: 0k900.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k497.

5.	La	Forcite	antigrisoute	use nº 3	, fabriquée	par	la	Compa-
anie	de l	a Forcite	, à Baelen-Wez	zel, et ain	si composée	:		

Nitroglycérine.		į.			25
Nitrate de potasse					34
Nitrate de baryte					1
Farine de blé .					38.5
Farine d'écorce.					1
Carbonate de soud	e				0.5
					100.0

Charge maximum: 0k750.

Poids équivalent en dynamite nº 1: 0413.

6. -- La Minite, fabriquée par la firme Société anonyme des poudres et dynamites d'Arendonck, à Arendonck, et ainsi composée :

Nitroglycérine				25
Nitrate de potasse .			.*	35
Farine de seigle .				39.5
Carbonate de soude				0.5
				100.0

Charge maximum: 0k750.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 04405.

7. — La Dynamite antigrisouteuse V, fabriquée par la firme Compagnie de la Forcite, à Baelen-Wezel, et ainsi composée :

Nitroglycé	rin	е.			185		44
Sulfate de	sou	de	(6)				44
Cellulose.	,				2.42		12
							100

Charge maximum: 0k650.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 04359.

8. — La Grisoutine II, fabriquée par la firme Société anonyme des Poudres et Dynamites d'Arendonck, à Arendonck, et ainsi composée:

Nitroglycérine .				44
Sulfate de soude				44
Farine de bois .	*			12
				100

Charge maximum: 0k650.

Poids équivalent en dynamite nº 1:04339.

9. — La Carbonite II, fabriquée par la firme Sprengstoff A. G. Carbonit, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine .					30
Nitrate de soude		*		*	24.5
Farine de blé .					40.5
Bichromate de po	tass	se			5
					100 0

Charge maximum: 0k550.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k335.

10. — La **Densite III**, fabriquée par la firme *E. Ghinijonet et Ghinijonet et C*ie, à Ougrée, et ainsi composée :

Nitrate d'amm	on	iaq	ue	74		74
Nitrate de soud	le			OAC I		22
Trinitrotoluol		*		900	100	4
						100

Charge maximum: 0k700.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k310.

11. — La Poudre blanche Cornil Ibis, fabriquée par la Société de la Poudrerie de Carnelle, à Châtelet, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque	20	,		77	
Nitrate de potasse			į	0.00	
Binitronaphtaline				3	
Chromate de plomb .				1	
Chlorure ammonique.		٠		18	
				100	-

Charge maximum: 0k500.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 08305.

12. — La Wallonite III, fabriquée par la firme V. Ansay et Cie, à Forêt-Trooz, et ainsi composée :

Nitrate d'an	nme	oni	aqı	1e	240		70
Nitrate de s	oud	e			(*):		25
Brai nitré							5
							100

Charge maximum: 0k600.

Poids équivalent en dynamite nº 1: 0k304.

DOCHMENTS	ADMINISTRATIFS

13. — La **Densite II**, fabriquée par la firme E. Ghinijonet et Ghinijonet et Cie, à Ougrée, et ainsi composée:

Nitrate d'ammoniaqu	e			62.5 .
				30
Trinitrotoluol	٠		×	7.5
				100.0

Charge maximum: 0k550.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k297.

14. — Le **Favier II**bis, fabriqué par la firme *Société des Explosifs Favier*, à Vilvorde, et ainsi composé :

Nitrate d'ammoniaque			77.6
Binitronaphtaline			2.4
Chlorure d'ammonium		٠	20
			100.0

Charge maximum: 0k500.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k293.

15. — La Fractorite B, fabriquée par la firme Société anonyme de Dynamite de Matagne, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque			75
Oxalate d'ammoniaque			2.20
Binitronaphtaline			2.80
Chlorure d'ammonium			20
			100.00

Charge maximum: 04450.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k286.

16. — La Yonckite nº 9, fabriquée par la Société anonyme de la Poudrerie de Ben-Ahin, à Liége, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaqu	le.			
Nitrate de soude .				25.25
Perchlorate d'ammon	ia	aue		6
Trinitronaphtaline		٠.		3.75
				100.00

Charge maximum: 0k450.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k275.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

1247

17. — Le Flammivore I, fabriqué par la Société anonyme des Poudres et Dynamites d'Arendonck, à Arendonck, et ainsi composé :

Nitrate d'ammonia	q	ue				82
Nitrate de potasse		*	140		14	10
Nitroglycérine gél	at	inée				4
Farine de seigle						4
				4:		100

Charge maximum: 0k400 (1).

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 0k261.

18. — L'Ammoncarbonite, fabriquée par la firme Sprengstoff A. G. Carbonit, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoni	aq	ue			82	
Nitrate de potasse					10	
NI:4I					4	
D- 1 11/					4	
					100	-

Charge maximum: 0k400.

Poids équivalent en dynamite nº 1: 01254.

19. — Le **Sécurophore II**, fabriqué par la firme Westfaelisch-Anhaltische Sprengstoff A. G., de Berlin, et ainsi composé:

1 0 11	The same of			The same of
Nitroglycérine				36.36
Nitrate d'ammoniaque				24.55
Nitrate de potasse				3.64
Nitro-cellulose			,	0.91
Sel d'acide sébacique.				11.36
Farine de seigle		×		9.09
Farine de bois				1.82
Hydrocarbure liquide				3.18
Chlorure de sodium .				9.09
				100.00

Charge maximum: 01250.

Poids équivalent en dynamite nº 1: 0k184.

20. — La Grisoutite, de la firme Société anonyme de Dynamite de Matagne, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitroglycé	rine				44
Sulfate de					
Cellulose.					12
					100

Charge maximum: 04300.

Poids équivalent en dynamite nº 1 : 04179.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

G. FRANCOTTE.

⁽¹⁾ Chiffre rectifié.